



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 6 décembre 2010, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

La directrice générale mentionne que la séance est enregistrée et que l'enregistrement sera conservé dans les archives.

Le maire mentionne qu'il enregistre la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2010-240 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h.

Sont présents : Ghislain Daigle, maire
Jean-Pierre Lacoursière, conseiller
Diane Beaulieu Désy, conseillère
Johanne Guimond, conseillère
Stéphane Dusablon, conseiller
Gilbert Lemelin, conseiller
Régis Lemay, conseiller

Neuf personnes sont présentes à la séance.

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

il est résolu que la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Ghislain Daigle, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2010
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Nomination d'un directeur adjoint au Service d'incendie
- 3.3 Nomination d'un président au comité consultatif d'urbanisme
- 3.4 Appui donné au conseil d'administration de la Corporation des aînés
- 3.5 Achat d'un nouveau module pour le parc des loisirs
- 3.6 Taux d'intérêt sur les créances douteuses
- 3.7 Service de transport adapté de Lotbinière (Lobicar)
- 3.8 Calendrier des séances du conseil pour l'année 2011
- 3.9 Ménage à la mairie, à la bibliothèque, à l'édifice du 955, de l'Église et à la toilette publique
- 3.10 Assurances générales de la Municipalité pour l'année 2011
- 3.11 Politique de gestion contractuelle
- 3.12 Dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2009
- 3.13 Renouvellement de la résolution 2007-45 « Programme d'aide de la Municipalité à la plantation et à l'entretien des végétaux pour l'année 2011 »
- 3.14 Appui à la coalition pour le maintien des comtés en région
- 3.15 Route des Navigateurs
- 3.16 Avis de motion
- 3.17 Demande au Pacte rural régional



4. URBANISME

4.1 Demande de permis de construction (Mme Diane Girard, 908, rue Normand)

5. QUESTIONS DIVERSES

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2010

2010-241 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2010

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2010.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

2010-242 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2010

Proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010.

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Comptes à payer

2010-243 COMPTES À PAYER

Proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 12 338 à 12 410 inclusivement et les prélèvements automatiques portant les numéros PR 521 à PR 531 inclusivement, pour une somme totale de 676 066,04 \$ et des salaires et charges sociales qui totalisent la somme de 35 280,74 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Voir annexe I.

Adopté à l'unanimité.



3.2 Nomination d'un directeur adjoint au Service d'incendie

2010-244 NOMINATION D'UN DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE D'INCENDIE

Proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu :

QUE le conseil municipal nomme M. Martin Simon directeur adjoint au Service d'incendie de Saint-Antoine-de-Tilly;

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale de préparer un contrat de travail pour M. Simon et de faire approuver ledit contrat par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

3.3 Nomination d'un président au comité consultatif d'urbanisme

2010-245 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le conseil municipal doit nommer par résolution le président du comité consultatif d'urbanisme en vertu de l'article 8 du Règlement 2002-453 constituant le comité consultatif d'urbanisme;

pour ce motif,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal désigne M. Régis Lemay, conseiller, à titre de président au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité, conformément aux articles 2 et 8 du Règlement 2002-453 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

3.4 Appui donné au conseil d'administration de la Corporation des aînés

2010-246 APPUI DONNÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DES AÎNÉS

Préambule

Les milieux régionaux et particulièrement les régions éloignées ont applaudi les mesures supplémentaires d'aide au territoire dans le cadre du programme AccèsLogis qui ont été introduites dans le budget du Québec 2010-2011.

Ces mesures ont ciblé avec une grande justesse les difficultés vécues en région et dans les petites municipalités pour réaliser des projets de logements communautaires dans le cadre de ce programme. À preuve, les enveloppes financières allouées à ces mesures se trouvent à sec à peine six mois après leur annonce alors qu'on planifiait qu'elles devaient durer pour deux ans.

L'épuisement prématuré des enveloppes nous préoccupe fortement. Si certains projets d'habitation communautaire de la MRC de Lotbinière ont pu en bénéficier jusqu'à maintenant, plusieurs autres, qui ont un avancement substantiel, risquent de ne pas voir le jour faute de cet apport nécessaire à leur viabilité.

C'est le cas du projet d'habitation communautaire de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly, destinée à des personnes âgées en légère perte d'autonomie, totalisant 19 logements et qui est actuellement en traitement administratif à la Société d'habitation du Québec. Ce projet reçoit un important appui de notre municipalité et de sa collectivité.



D'autres projets en préparation dans plusieurs municipalités en vue d'une présentation à la SHQ comptent également sur ces aides indispensables à leur réalisation.

Les projets réalisés avec AccèsLogis sont essentiels à notre région pour répondre aux besoins en logement de la population ainsi que pour leur portée sociale et économique importante. Nous souhaitons impérativement en assurer la réalisation en réclamant la poursuite immédiate des aides supplémentaires nécessaires aux projets.

- CONSIDÉRANT l'importance du programme AccèsLogis pour assurer une offre de logements financièrement accessibles pour les ménages et pour répondre aux besoins diversifiés des familles, des personnes seules, des personnes âgées et des personnes ayant des besoins particuliers d'habitation;
- CONSIDÉRANT que ces projets d'habitation communautaire ont une portée sociale et économique importante pour la MRC de Lotbinière et la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly;
- CONSIDÉRANT l'importance pour les régions éloignées et les petites municipalités d'avoir accès à des modulations d'AccèsLogis pour faire face à certaines difficultés inhérentes aux caractéristiques du territoire en regard du programme, notamment une contribution financière plus importante des milieux locaux requise pour permettre l'émergence et la réalisation de logements communautaires;
- CONSIDÉRANT la pertinence et l'efficacité incontestables des mesures additionnelles d'aide aux territoires rattachées à AccèsLogis lors du dernier budget du Québec;
- CONSIDÉRANT l'épuisement en quelques mois des fonds alloués à ces mesures prévues sur deux ans;
- CONSIDÉRANT que le projet de la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly qui a prévu ces mesures additionnelles à son montage financier est actuellement à l'étude à la Société d'habitation du Québec et qu'il fait face à une enveloppe financière vide et voit ainsi sa réalisation compromise;

proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

il est résolu par le conseil municipal de demander au gouvernement du Québec de poursuivre les mesures additionnelles d'aide aux territoires du programme AccèsLogis en prévoyant le financement suffisant pour assurer la réalisation des projets de logements communautaires en développement et en voie de réalisation.

Adopté à l'unanimité.

3.5 Achat d'un nouveau module pour le parc des loisirs

2010-247 ACHAT D'UN NOUVEAU MODULE POUR LE PARC DES LOISIRS

- ATTENDU QUE les enfants sont de plus en plus nombreux dans notre municipalité;
- ATTENDU QUE M. Stéphane Dusablon, conseiller responsable des loisirs, a présenté au conseil municipal un plan financier pour l'ajout d'un nouveau module de jeu;
- ATTENDU QUE la Municipalité profitera d'un bon prix pour un nouveau module de jeux puisque nous sommes hors saison;

pour ces motifs,

proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,



il est résolu que le conseil municipal autorise l'achat d'un nouveau module de jeu pour l'année 2011, le tout conformément à ce qui a été soumis par l'entreprise 1000 pattes dans le contrat numéro 128E en date du 1^{er} décembre 2010 et faisant partie intégrante de la résolution.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le surplus accumulé de l'année financière 2011.

Adopté à l'unanimité.

3.6 Taux d'intérêt sur les créances douteuses

2010-248 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES CRÉANCES DOUTEUSES

Proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal impose pour l'année 2011 un taux d'intérêt de 12 % sur les taxes dues et exigibles constituant une créance de l'État.

Adopté à l'unanimité.

3.7 Service de transport adapté de Lotbinière (Lobicar)

2010-249 SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE LOTBINIÈRE (LOBICAR)

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu par le conseil municipal :

- QUE la Municipalité accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;
- QUE la Municipalité de Sainte-Croix soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités;
- QUE le service de transport adapté de Lotbinière (Lobicar) soit délégué pour administrer le service et renouveler l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté;
- QUE la Municipalité accepte de payer sa quote-part pour l'année 2011 pour la somme de 1,58 \$ par habitant, soit 2 447,42 \$.

Cette dépense sera affectée au poste 02 37000 499. La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.

3.8 Calendrier des séances du conseil pour l'année 2011

2010-250 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début des réunions de chacune;

pour ce motif,

proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu :

- QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2011, qui débiteront à 20 h :





- | | |
|--------------------|------------------------------|
| - lundi 17 janvier | - lundi 4 juillet |
| - lundi 7 février | - lundi 1 ^{er} août |
| - lundi 7 mars | - mardi 6 septembre |
| - lundi 4 avril | - lundi 3 octobre |
| - lundi 2 mai | - lundi 7 novembre |
| - lundi 6 juin | - lundi 5 décembre |

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

3.9 Ménage à la mairie, à la bibliothèque, à l'édifice du 955, de l'Église et à la toilette publique

2010-251 MÉNAGE À LA MAIRIE, À LA BIBLIOTHÈQUE, À L'ÉDIFICE DU 955, DE L'ÉGLISE ET À LA TOILETTE PUBLIQUE

ATTENDU QUE la Municipalité a invité ses citoyens et citoyennes par le journal le *Trait d'union* à soumissionner pour faire l'entretien ménager de la mairie et de la bibliothèque;

ATTENDU QUE la Municipalité demandait des soumissions pour une période de 3 ans, l'équivalent d'environ 10 heures de travail par semaine;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 26 novembre 2010, à 14 h 5;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions est le suivant :

Roger Huot	520 \$/mois
Denise Lafleur	498 \$/mois

pour ces motifs,

proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Denise Lafleur concernant l'entretien ménager à la mairie et la bibliothèque pour la somme de 498 \$ par mois pour une période de 3 ans, donc 2011, 2012 et 2013;

QUE le conseil municipal ajoute l'entretien de l'édifice du 955, rue de l'Église et la toilette publique pour un montant de 87 \$ par mois pour une période de 3 ans, donc 2011, 2012 et 2013.

Adopté à l'unanimité.

3.10 Assurances générales de la Municipalité pour l'année 2011

2010-252 ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2011

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation;

ATTENDU QUE les soumissions doivent respecter le cahier des charges (devis);

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 25 novembre 2010, à 14 h 5;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions est le suivant :

Gagnon – Rochette & Associés inc.	28 853,06 \$
Promutuel de Lotbinière	pas de soumission





pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal accepte la soumission de Gagnon Rochette & Associés inc. concernant les assurances générales de la Municipalité, pour la somme de 28 853,06 \$ taxes incluses pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

3.11 Politique de gestion contractuelle

2010-253 POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Proposé par M. Régis Lemay, conseiller,
appuyé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,

PRÉSENTATION

La présente Politique de gestion contractuelle est adoptée en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal.

En vertu de cette disposition, toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle s'appliquant aux contrats municipaux et prévoyant des mesures pour assurer une saine concurrence entre les personnes contractant ou voulant contracter avec la Municipalité. Les mesures en question doivent viser sept thèmes de préoccupation clairement précisés dans cette disposition législative. Ces thèmes doivent contenir minimalement deux mesures spécifiques.

Il est à noter que la présente politique n'a pas pour objectif de remplacer, de modifier ou de bonifier toute disposition législative ou règle jurisprudentielle applicable en matière d'octroi ou de gestion de contrats municipaux.

LES MESURES DE MAINTIEN D'UNE SAINTE CONCURRENCE

1. Mesures visant à assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection relativement à la demande de soumissions pour laquelle il a présenté une soumission

- a) Le conseil délègue à la directrice générale le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire pour recevoir, étudier les soumissions reçues et tirer les conclusions qui s'imposent.
- b) Tout comité de sélection doit être constitué avant le lancement de l'appel d'offres et être composé d'au moins trois membres.
- c) Tout membre du conseil, tout employé et tout mandataire de la Municipalité doivent préserver, en tout temps, la confidentialité de l'identité des membres de tout comité de sélection.
- d) Au moment de tout appel d'offres exigeant la création d'un comité de sélection, les documents d'appel d'offres doivent contenir des dispositions aux effets suivants :
 - Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant que ni lui ni aucun de ses représentants n'ont communiqué ou tenté de communiquer, dans le but d'exercer une influence, avec un des membres du comité de sélection.
 - Si un soumissionnaire ou un de ses représentants communique ou tente de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection, sa soumission sera automatiquement rejetée.





2. **Mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres**
 - a) Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant que sa soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement avec tout autre soumissionnaire ou toute autre personne pour convenir des prix à soumettre ou pour influencer les prix soumis.
 - b) Doit être insérée dans les documents d'appel d'offres une disposition prévoyant que si un soumissionnaire s'est livré à une collusion, a communiqué ou a convenu d'une entente ou d'un arrangement avec un autre soumissionnaire ou un concurrent pour influencer ou fixer les prix soumis, sa soumission sera automatiquement rejetée.
3. **Mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi**
 - a) Tout membre du conseil ou tout employé s'assure auprès de toute personne qui communique avec lui aux fins de l'obtention d'un contrat que celle-ci s'est inscrite au Registre des lobbyistes prévu par la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme.
 - b) Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant que ni lui ni aucun de ses représentants ne se sont livrés à une communication d'influence aux fins de l'obtention du contrat ou, si une telle communication d'influence a eu lieu, joindre à sa soumission une déclaration selon laquelle cette communication a été faite après que toute inscription exigée en vertu de la loi au Registre des lobbyistes a été faite.
4. **Mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption**
 - a) La Municipalité doit, dans le cas des appels d'offres sur invitation écrite, favoriser dans la mesure du possible l'invitation d'entreprises différentes. L'identité des personnes ainsi invitées ne peut être rendue publique qu'à l'ouverture des soumissions.
 - b) Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant que ni lui ni aucun de ses collaborateurs ou employés ne se sont livrés à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption.
 - c) Tout appel d'offres doit indiquer que si une personne s'est livrée à l'un ou l'autre des actes mentionnés au paragraphe qui précède, la soumission de celle-ci sera automatiquement rejetée.
5. **Mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts**
 - a) Toute personne participant à l'élaboration, à l'exécution ou au suivi d'un appel d'offres ou d'un contrat, ainsi que le secrétaire et les membres d'un comité de sélection, le cas échéant, doivent déclarer tout conflit d'intérêts et toute situation de conflit d'intérêts potentiel.
 - b) Aucune personne en conflit d'intérêts ne peut participer à l'élaboration, à l'exécution ou au suivi d'un appel d'offres ou d'un contrat.
 - c) Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant qu'il n'existait aucun lien suscitant ou susceptible de susciter un conflit d'intérêts en raison de ses liens avec un membre du conseil ou un fonctionnaire.



6. **Mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte**
- a) Aux fins de tout appel d'offres, est désigné un responsable de l'appel d'offres à qui est confié le mandat de fournir toute information concernant l'appel d'offres et il est prévu dans tout document d'appel d'offres que tout soumissionnaire potentiel ou tout soumissionnaire doit s'adresser à ce seul responsable pour obtenir toute précision relativement à l'appel d'offres.
 - b) Pendant tout appel d'offres, il est interdit à tout membre du conseil et à tout employé de la Municipalité de répondre à toute demande de précision relativement à tout appel d'offres autrement qu'en dirigeant le demandeur vers la personne responsable.
7. **Mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat**
- a) La Municipalité doit, dans tout contrat, établir une procédure encadrant toute autorisation de modification du contrat et prévoir que telle modification n'est possible que si elle est accessoire au contrat et n'en change pas la nature.
 - b) La Municipalité doit prévoir dans les documents d'appel d'offres tenir des réunions de chantier régulièrement pendant l'exécution de travaux afin d'assurer le suivi de l'exécution du contrat.

Adopté à l'unanimité.

3.12 Dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2009

2010-254 DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION POUR L'ANNÉE 2009

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

Il est résolu que le conseil municipal accuse réception du dépôt des indicateurs de gestion 2009.

Adopté à l'unanimité.

3.13 Renouvellement de la résolution 2007-45 « Programme d'aide de la Municipalité à la plantation et à l'entretien des végétaux pour l'année 2011 »

2010-255 RENOUELEMENT DE LA RÉSOLUTION 2007-45 « PROGRAMME D'AIDE DE LA MUNICIPALITÉ À LA PLANTATION ET À L'ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX POUR L'ANNÉE 2011 »

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté la résolution 2007-45;

ATTENDU QU' il y a lieu d'établir ici les modalités relatives à l'application de cette résolution;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly considère comme important de favoriser l'embellissement des propriétés au moyen de plantation de végétaux;

ATTENDU les pouvoirs conférés par la Loi sur les compétences municipales en matière d'aide et en matière de réhabilitation de l'environnement et de plantation de végétaux;

pour ces motifs,

proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,





appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère

il est résolu par le conseil municipal que la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly établisse, pour l'année 2011, un programme d'aide à la plantation et à l'entretien des végétaux, aux conditions suivantes :

- Le titre du programme est Programme d'aide de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly à la plantation et à l'entretien des végétaux pour l'année 2008.
- Le programme d'aide s'applique pour l'année 2011.
- L'aide que verse la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly par unité d'évaluation admissible correspond à la somme de 500 \$.
- Une unité d'évaluation admissible est une unité d'évaluation à l'égard de laquelle un permis de construction a été délivré pour l'année 2011 pour la construction d'un bâtiment principal à des fins résidentielles.
- L'aide est versée par la Municipalité aux propriétaires apparaissant au rôle d'évaluation au plus tard 60 jours après la production d'un certificat de localisation établissant que la construction de l'habitation principale est réalisée.
- Le certificat de localisation doit être transmis au Service de l'urbanisme au plus tard le 31 décembre 2011.
- L'aide doit être utilisée par le ou les propriétaires exclusivement et entièrement pour procéder à la plantation et à l'entretien de végétaux sur l'immeuble à l'égard duquel le certificat de localisation a été produit.
- Les sommes versées par la Municipalité doivent être utilisées aux fins mentionnées à l'article précédent, au plus tard le 31 octobre 2012.

Le ou les propriétaires doivent montrer, au plus tard le 31 décembre 2012, au Service de l'urbanisme de la Municipalité que les sommes qu'il a reçues ont été dépensées en conformité avec les dispositions du présent programme.

Adopté à la majorité.

M. Stéphane Dusablon s'abstient de voter parce qu'il va peut-être profiter du programme.

3.14 Appui à la coalition pour le maintien des comtés en région

2010-256 **APPUI À LA COALITION POUR LE MAINTIEN DES COMTÉS EN RÉGION**

ATTENDU les travaux de la Commission de la représentation électorale du Québec au cours des deux dernières années, sous la présidence du Directeur général des élections (DGE) du Québec, aboutissant notamment à une proposition révisée de délimitation – second rapport daté d'août 2009;

ATTENDU QUE les modifications proposées par la Commission de la représentation électorale du Québec auraient retranché trois circonscriptions en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, au Bas-Saint-Laurent et en Chaudière-Appalaches, tout en ajoutant trois circonscriptions dans la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE la proposition de cette nouvelle carte électorale aurait diminué le poids politique des régions;

ATTENDU QUE les élus doivent être cohérents avec la Politique de l'occupation dynamique des territoires et de la Politique nationale de la ruralité;



- ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches ont adopté le 15 septembre 2010 la résolution CA-1011-04-109, à l'effet de demander aux chefs de partis politiques ainsi qu'à tous les membres de la députation de la Chaudière-Appalaches à l'Assemblée nationale de prendre en considération les principes suivants :
- le maintien du nombre de circonscriptions à huit circonscriptions électorales pour la région de la Chaudière-Appalaches;
 - le respect des communautés naturelles;
 - le respect des territoires des régions administratives du Québec;
 - le respect de l'intégrité des territoires des municipalités régionales de comté (MRC);
 - le respect du principe de la congruence des territoires;
 - la mise en place d'un principe de représentativité effective des régions;
- ATTENDU QUE pour modifier la Loi électorale du Québec, un fort consensus des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale est souhaitable;
- ATTENDU la mise en place de la Coalition pour le maintien des comtés en région (CMCR) qui a vu le jour à l'initiative des MRC de Kamouraska et de Témiscouata;
- ATTENDU QUE les conférences régionales des élus de la Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont accepté, en principe, de se joindre à cette coalition;
- ATTENDU QU' il y a eu confirmation de l'adhésion officielle de la CRÉ à la CMCR par l'adoption de la résolution CA-1011-05-127;
- ATTENDU QUE depuis la mise en place de la CMCR et à la suite de représentations des membres de la CMCR, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, confirmait le 28 octobre dernier la suspension du processus de refonte de la carte électorale, en précisant :
- qu'un projet de loi serait soumis à l'Assemblée nationale du Québec pour suspendre le processus actuel de la réforme de la carte électorale;
 - le retrait officiel du projet de loi 92 sur la carte électorale, déposé au printemps 2010;
 - qu'un consensus serait dégagé au plus tard le 30 juin 2010 quant à la confection d'une nouvelle carte électorale;
- ATTENDU QUE ce dossier demeurera d'actualité pour la CRÉ;
- pour ces motifs,
- proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
- il est résolu :
- QUE le conseil municipal demande aux municipalités et aux MRC de la région de la Chaudière-Appalaches d'appuyer les démarches de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches et de la Coalition pour le maintien des comtés en région auprès des autorités concernées en adoptant une résolution d'appui, tout en s'inspirant de la présente résolution;
- QUE cette résolution soit transmise aux personnes suivantes :



- M. Laurent Lessard, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches;
- M. Serge Fortin, président de la Coalition pour le maintien des comtés en région et préfet de la MRC de Témiscouata;
- les autres membres de la députation de la Chaudière-Appalaches;
- les préfets de la Chaudière-Appalaches;
- les maires de la Chaudière-Appalaches.

Adopté à l'unanimité.

3.15 Route des Navigateurs

2010-257 ROUTE DES NAVIGATEURS

- CONSIDÉRANT QU' il y a un projet d'instaurer une route touristique signalisée le long de la route 132, soit la route des Navigateurs;
- CONSIDÉRANT QUE ce projet regroupe les régions de la Montérégie, du Centre-du-Québec, de la Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent (soit plus de 800 km) et que celles-ci travaillent en concertation;
- CONSIDÉRANT QUE la route des Navigateurs possède un thème riche en histoire qui permet le contact avec le patrimoine culturel et naturel des milieux;
- CONSIDÉRANT QUE la route des Navigateurs offrira un itinéraire avec des points de vue panoramiques et une expérience touristique particulière en invitant les gens à découvrir notre région et à circuler sur les territoires par une route autre que l'autoroute 20;
- CONSIDÉRANT QUE la signalisation favorisera l'augmentation de l'achalandage des commerces, des attraits et des services touristiques de l'ensemble du territoire;
- CONSIDÉRANT QUE les routes signalisées sont priorisées par les différents ministères dans les projets de développement (Route verte, promotion touristique, etc.);
- CONSIDÉRANT QUE le pictogramme proposé est déjà employé dans la région du Bas-Saint-Laurent pour désigner la route des Navigateurs et que ce pictogramme est reconnu des touristes et des usagers de la route;
- CONSIDÉRANT QUE le projet suscite un grand intérêt auprès des intervenants touristiques consultés;
- CONSIDÉRANT QUE le trajet a été dessiné en fonction des attraits thématiques et en vue d'offrir aux visiteurs des points de vue sur le fleuve et les beaux villages;
- CONSIDÉRANT QUE les élus de trois autres municipalités de la MRC, soit Lotbinière, Sainte-Croix et Leclercville, sont informés de ce projet et en accord avec celui-ci;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu :

- QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly adhère au projet de la route des Navigateurs en collaboration avec les municipalités de Lotbinière, Sainte-Croix et Leclercville;
- QUE la Municipalité accepte le nom et le pictogramme de la route des Navigateurs;





- QUE la Municipalité est en accord avec le trajet proposé et la déviation du trajet par le chemin de Tilly et de la rue de la Promenade;
- QUE la Municipalité accepte l'installation de la signalisation requise sur son réseau;
- QUE la Municipalité assume 90 % des coûts de la signalisation estimés à 4 025 \$ pour les premiers cinq ans, Tourisme Chaudière-Appalaches s'engageant à payer la différence, soit 10 % des coûts.

Adopté à l'unanimité.

3.16 Avis de motion

Avis de motion est donné par M. Gilbert Lemelin, conseiller, qu'à une séance ultérieure, un règlement sera adopté décrétant les taxes et les tarifs de compensation pour l'année 2011.

3.17 Demande au Pacte rural régional

2010-258 DEMANDE AU PACTE RURAL RÉGIONAL

- CONSIDÉRANT le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Lotbinière;
- CONSIDÉRANT QUE le projet présenté s'inscrit dans l'objectif et l'orientation stratégique de la Politique nationale de la ruralité en favorisant la mise en valeur du territoire et de la communauté;
- CONSIDÉRANT QUE des personnes en légère perte d'autonomie d'autres municipalités peuvent être admissibles;
- CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Municipalité à même ses budgets est de 275 000 \$;
- CONSIDÉRANT QUE le projet devrait se réaliser à l'automne 2011;
- CONSIDÉRANT QUE l'aide financière du Pacte rural est essentielle pour la réalisation de ce projet;

pour ces motifs,

proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

il est résolu :

- QUE la Municipalité demande l'étude de ce projet, présenté par la Corporation des aînés;
- QUE cette résolution soit transmise à M. Jean Bilodeau-Fontaine, agent de développement rural au CLD.

Adopté à l'unanimité.



4. URBANISME

4.1 Demande de permis de construction (Mme Diane Girard, 908, rue Normand)

2010-259 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (MME DIANE GIRARD, 908, RUE NORMAND)

Demande de permis de construction sur la rue Normand visant la construction projetée d'une habitation bifamiliale isolée d'un étage sur le lot 3 937 677 du cadastre du Québec (terrain n° 29 désigné sur le plan d'aménagement d'ensemble). Demande de permis de construction assujettie aux dispositions du Règlement 98-383 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la zone HXa 120. Demande de permis de construction transmise par Mme Diane Girard.

ATTENDU QU' une demande de permis de construction a été transmise à la Municipalité visant la construction d'une habitation bifamiliale isolée d'un étage sur le lot 3 937 677 du cadastre du Québec (rue Normand);

ATTENDU QUE cette demande de permis de construction est assujettie aux dispositions du Règlement 98-383 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la zone HXa 120 désignée sur le plan de zonage de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment principal projeté respecte les objectifs et les critères d'évaluation du Règlement 98-383 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE cette construction projetée s'intègre adéquatement au cadre bâti de la rue Normand;

ATTENDU l'architecture contemporaine simple et appréciable de l'habitation bifamiliale isolée projetée;

ATTENDU QUE les caractéristiques architecturales modernes de cette construction s'harmonisent avec l'environnement bâti de la rue Normand;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au conseil la délivrance du permis de construction;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le responsable de l'urbanisme à délivrer un permis pour la construction d'une habitation bifamiliale isolée sur le lot 3 937 677 du cadastre du Québec (terrain n° 29 désigné sur le plan d'aménagement d'ensemble de la zone Hxa 120), et ce, conformément aux documents soumis dans la demande de permis de construction transmise à la Municipalité en date du 8 novembre 2010 par Mme Diane Girard.

Adopté à l'unanimité.

5. QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question n'est discutée.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont posé des questions sur les sujets suivants :

- motif à l'origine du refus du Pacte rural;
- module de jeu;





- commentaires du maire dans le *Trait d'union*;
- plan d'orientation;
- maintien des services offerts aux jeunes;
- soutien de la bibliothèque;
- journal d'information;
- politique familiale équitable.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2010-260 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève la séance, il est 21 h 20.

Adopté à l'unanimité.

L'enregistrement de la séance par le maire sert à celui-ci à des fins personnelles.

Je, Ghislain Daigle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Ghislain Daigle
Maire

Diane Laroche
Directrice générale



ANNEXE I

Liste des comptes

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Brasseries Labatt du Canada - commande de bières (centre comm.)	329,22 \$	12338
Molson Coors Canada - commande de bières (centre comm.)	220,75 \$	12339
La Great-West - assurance collective (novembre 2010)	736,79 \$	12340
Desjardins sécurité financière - REER (octobre 2010)	1 965,92 \$	12341
Postes Canada - case postale + clés	265,26 \$	12342
Ministre des Finances du Québec - renouvellement (opérateur P6b)	102,00 \$	12343
Postes Canada - frais de poste (trait d'union - référendum)	481,20 \$	12344
Ressources naturelles et Faune - avis de mutation	24,00 \$	12345
Daniel Mercier - remboursement factures + kilométrage - Conférence de presse le 9 novembre	51,11 \$	12346
Lafleur, Jean - remboursement de taxes (achat terrain sans bâtisse/regroupement de terrains)	13,41 \$	12347
Larochelle, Jacques - remboursement de taxes (regroupement de terrains)	11,05 \$	12348
Le Comité du Hockey mineur de St-Antoine-de-Tilly - rés. : 2010-233 - demande de commandite	420,00 \$	12349
CBSC Capital inc. - location du photocopieur	1 311,69 \$	12350
CLD de la MRC de Lotbinière - inscription au Souper des gens d'affaires de Lotbinière 2010 pour la participation de M. Ghislain Daigle	95,00 \$	12351
Petite caisse - frais de poste et autres	300,00 \$	12352
Purolator - frais d'envoi (analyse d'eau)	31,80 \$	12353
Molson Coors Canada - commande de bières (centre communautaire)	620,03 \$	12354
Lemay, Nathalie - honoraires pour services professionnels (activité-danse centre communautaire)	472,00 \$	12355

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Pagenet - téléavertisseurs (service incendie)	149,05 \$	PR 521
Vidéotron - local des jeunes (édifice au 955 rue de l'Église)	32,00 \$	PR 522
Telus (Mike) - cellulaire (service incendie)	37,32 \$	PR 523
Hydro Québec - éclairage public	778,17 \$	PR 524
Hydro Québec - enseigne	17,57 \$	PR 525
Visa Desjardins - achats divers (essence, bacs, table, outillage..)	1 387,74 \$	PR 526
Telus - bibliothèque et mairie	983,59 \$	PR 527
Hydro Québec - bibliothèque	377,35 \$	PR 528
Hydro Québec - centre communautaire	1 088,65 \$	PR 529
Banque Laurentienne-Visa - essence (voirie et service incendie)	481,51 \$	PR 530
Telus Mobilité - cellulaires	339,50 \$	PR 531

COMPTES DE NOVEMBRE 2010

Acklands-Grainger inc.(service incendie),		
<i>Appareils respiratoires avec cylindres (service incendie) - 20 819.51 \$</i>		
<i>Réparation détecteur de gaz - 23.82 \$</i>		
<i>Piles energizer + mousse - 1 057.06 \$</i>	21 900,39 \$	12356



Aide informatique G. Gosselin inc. :

Caméra digitale (centre communautaire) - 186.24 \$

Imprimante HP Laserjet et enregistreuse - 276.54 \$ 462,78 \$ 12357

Aréo-Feu (service incendie),

Gants fireguard, cagoules - 832.96 \$

Bottes et chapeau - 793.66 \$ 1 626,62 \$ 12358

Bergeron, Jean - entretien de bureau de poste (décembre 2010) 185,00 \$ 12359

Bernier, Gilles - entretien du centre communautaire (décembre 2010) 541,80 \$ 12360

Excavation St-Antoine 1985 inc. :

Rés. : 2006-139 - contrat de déneigement des chemins - 18 049.68 \$ 18 049,68 \$ 12361

Biolab - analyse de l'eau 282,31 \$ 12362

Brunet, Paul - comité consultatif d'urbanisme (réunion 18 novembre 2010) 35,00 \$ 12363

Canon Canada inc. :

Lecture de compteur trimestre (photocopieuse) - 497.47 \$

Broches (photocopieuse) - 209.95 \$ 707,42 \$ 12364

Carrière Union - abrasif (sel à déglacage) 2 469,52 \$ 12365

Construction Lemay inc. - Règl. 2010-557/dossier : 607189 - décompte progressif no 1 pour réfection de la rue de la Promenade (retenue contractuelle de 10 % à venir) 510 507,44 \$ 12366

COMBEQ - formation/règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) 502,29 \$ 12367

CWA - déboucher pompe au poste de pompage des Fonds 1 581,66 \$ 12368

Désy, Claude - comité consultatif d'urbanisme (réunion 18 novembre 2010) 35,00 \$ 12369

Distribution Brunet inc. :

Remplacement d'une pièce défectueuse - 11.56 \$

Pièces borne-fontaine (bride de rupture, anneau de retenus, boulons) - 169.18 \$ 180,74 \$ 12370

Document express - feuilles à en-tête de lettre et papier 523,19 \$ 12371

Eggena, Zoé - frais de déplacement (décembre 2010) 58,00 \$ 12372

Ray-Car ,

Enrobé bitumineux (rapiéçage/de l'Érablière) - 248.91 \$

Pierre concassée (bris aqueduc au 3746 chemin de Tilly) - 161.21 \$ 410,12 \$ 12373

Les Entr. Desmas inc. - location de balais mécanique (des Plaines, de Tilly, de l'Érablière) 214,46 \$ 12374

Les Entreprises Claude Boutin (2005) inc. - nettoyage station pompage/Les Fonds 406,35 \$ 12375

Ferme des Jumeaux Lamontagne :

Rés. : 2009-134 - contrat de déneigement des rues et stationnements - 9 549.23 \$

Rés. : 2009- 175 - contrat de déneigement chemin Terre-Rouge - 1 636.69 \$ 11 185,92 \$ 12376

Formules Municipales :

Boîtes de scrutin, sacs d'élection, registre vérification identité, attestation identité - 306.56 \$

Bulletins de vote - 695.06 \$ 1 001,62 \$ 12377

Camions Freightliner Québec inc. - filtre à l'huile (service incendie) 44,81 \$ 12378

Garage J.P.C. Chouinard inc. :

Réparation Ford Ranger (batterie, filtre à air, lumière, magnétic, fil, nettoyage) - 334.43 \$

Réparation Savana (achat de pneus, changement d'huile, filtre) - 814.18 \$

Achats divers (café, filtre à café, eau, verres, papier toilette, lait, sucre, batteries, galettes, fromage, chips) centre communautaire, mairie, élection partielle, service incendie - 280.52 \$ 1 429,13 \$ 12379

Gendreau, Andrée - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 18 novembre 2010) 35,00 \$ 12380

Genivar - rés. : 2010-113 - étude préliminaire pour analyser différentes options concernant l'assainissement des eaux 8 578,50 \$ 12381



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

6 décembre 2010

Germain Louis - remboursement d'un chèque de paie non encaissé au nom de la municipalité en date du <i>1er octobre 1984</i>	90,00 \$	12382
Gestion Y.N. :		
<i>Traitement des salaires pour le personnel électoral du référendum - 253.97 \$</i>		
<i>Traitement des salaires pour le personnel électoral de l'élection partielle - 253.97 \$</i>	507,94 \$	12383
Philippe Gosselin : huile à chauffage (mairie)	680,24 \$	12384
Groupe Giroux :		
<i>Honoraires professionnels (rue de l'Église) - 225.75 \$</i>		
<i>Honoraires professionnels (rue de la Promenade) - 2 821.88 \$</i>	3 047,63 \$	12385
Guimond, Johanne - frais de déplacement - Colloque MRC-Famille à Saint-Gilles	19,98 \$	12386
Lafleur, Pierre-Yves - entretien de site Internet - publicité (décembre 2010)	100,00 \$	12387
Lafleur, Denise,		
<i>Rés. : 2007-191 - entretien bibliothèque et mairie (décembre 2010) - 445.50 \$</i>		
<i>Entretien de l'édifice au 955 de l'Église (juin à octobre 2010) - 396 \$</i>	841,50 \$	12388
Laroche, Diane,		
<i>Remboursement de factures (café, muffin, nappe) pour le vote par anticipation - 37.16 \$</i>		
<i>Frais de kilométrage/formation - 24.42 \$</i>		
<i>Frais de déplacement (décembre 2010) - 58 \$</i>	119,58 \$	12389
Buro Plus - étiquettes, protège-feuilles, agrafeuse, factures, relieurs, pinces, trombone, correcteur, livre message, ruban	275,45 \$	12390
Martin & Levesque inc. - uniformes (service incendie)	1 287,37 \$	12391
Mécanique Marcel - réparation camions (service incendie)	692,46 \$	12392
MRC de Lotbinière :		
<i>Quote-part (enfouissement sanitaire) - 4 843.03 \$</i>		
<i>Quote-part (développement) - 7 481.47 \$ \$</i>		
<i>Quote-part (sécurité-incendie) - 778.39 \$</i>		
<i>Quote-part (PGMR) - 625.91 \$</i>		
<i>Quote-part (Culture et Patrimoine) - 1 028.41 \$</i>	14 757,21 \$	12393
Novicom - location radios portatives (service incendie)	440,21 \$	12394
Richer Boulet – tourbe suite à l'installation de la purge au 4425 Marie-Victorin	328,92 \$	12395
PG Solutions – formation séminaire Mégagest le 7 octobre 2010	451,50 \$	12396
Placide Martineau inc. - tuyau ponceau, route des Rivières	452,51 \$	12397
Poly-Énergie inc.,		
<i>Entretien du réseau d'éclairage public - 384.23 \$</i>		
<i>Entretien d'éclairage terrain de balle - 262.71 \$</i>		
<i>Relamper et nettoyer 4 lampadaires sur le pont Bourret - 361.20 \$</i>	1 008,14 \$	12398
Previmed inc. - remplissage oxygène cylindre (service incendie)	35,80 \$	12399
Protection incendie PC - inspection visuelle, air parck rechargé, o'ring (service incendie)	97,93 \$	12400
Quincaillerie Maurice Hamel & Fils inc. :		
<i>Achats divers (robinet, serrure, clé, tuyau flexible, seuil porte pour le centre communautaire, pelle, chlore, serres) - 286.43 \$</i>		
<i>Asphalte froide pour rapiéçage - 197.31 \$</i>		
<i>Achats divers (clés, seuil porte, crochet, jonction et dalles pour le centre communautaire, prises, équerres, détachant, lubrifiant, ampoules, prises douille) - 186.22 \$</i>		
<i>Achats divers (vernis, bois, couvert ext., support table pour le centre communautaire, ciment sable, asphalte) - 138.94 \$</i>		
<i>Achats divers (tapis pour le bureau de poste, tuyau flexible robinet pour la caserne) - 53.22 \$</i>		
<i>Achats divers (manille d'ancrage, vis, cordon rallonge) - 106.50 \$</i>		
<i>Achat divers (cadenas, antigel, chlore liquide) - 278.74 \$</i>	1 247,36 \$	12401





Gaudreau Environnement,

<i>Collecte matières résiduelles, récupération, encombrants</i>	7 210,36 \$	12402
SPME Québec - gants, masques (service incendie)	125,18 \$	12403
Services Frimas - remplacer un fusible brûlé (centre communautaire)	150,51 \$	12404
Shred-It - destruction de documents	94,63 \$	12405
Signalisation Lévis - panneaux	85,68 \$	12406

SNC - Lavalin :

<i>Honoraires professionnels (re : reconstruction Puits no 1A) - 8 352.75 \$</i>		
<i>Honoraires professionnels (re : rue de la Promenade) - 35 950.69 \$</i>	44 303,44 \$	12407
<i>Tardif, Clément - remboursement de facture (dommage à sa résidence - balle)</i>	437,96 \$	12408
Daigle, Ghislain - frais de déplacement et de représentation	475,56 \$	12409
Philippe Gosselin - essence (réserve)	622,56 \$	12410

676 066,04 \$

Salaires et contributions de l'employeur :

Période 26 septembre au 23 octobre 2010 (administration) : **23 677,16 \$**

Pour octobre 2010 - référendum **5 154,04 \$**

Période du 1er au 31 octobre 2010 (élus et service incendie) : **6 449,54 \$**

35 280,74 \$

REVENUS :

Finances Québec - subvention amélioration - voirie municipale/député 10 000,00 \$